



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 15 MARS 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de l'Hôtel de ville, le lundi 15 mars 2021 à compter de 21 h sous la présidence du maire, monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue publiquement suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Castilloux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2021-03-65

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 21 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

2021-03-66

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-03-67

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion de l'adoption du Règlement d'emprunt 2021-505 – Renouvellement des conduites sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est - FIMEAU
5. Autorisation de paiement – ARPO Groupe-conseil – Surveillance des travaux rue Day

6. Attribution du poste – Adjoint (e) administratif (tive) – Trésorerie/Finances
7. Correction des résolutions 2020-09-274, 2020-09-275 et 2021-02-40 – Règlement 2020-503 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) sur les territoires incompatibles à l’activité minière (TIAM)
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Autorisation à lancer l’appel d’offres AO-2021-01 relatif aux travaux du réseau d’aqueduc et d’égout sur une partie de la rue St-Pie X et l’ensemble de la 3^e avenue Est
9. Période de questions
10. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-03-68

4. AVIS DE MOTION DE L’ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT 2021-505 – RENOUELEMENT DES CONDUITES SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-PIE X ET L’ENSEMBLE DE LA 3^E AVENUE EST – FIMEAU

Monsieur Henri Alain, conseiller, donne avis de motion, qu’il sera adopté à une séance subséquente du conseil, le Règlement 2021-505 décrétant un règlement d’emprunt pour le renouvellement des conduites sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est – FIMEAU.

2021-03-69

5. AUTORISATION DE PAIEMENT – ARPO GROUPE-CONSEIL – SURVEILLANCE DES TRAVAUX RUE DAY

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’AUTORISER la direction générale à procéder au paiement de **11 043,35 \$** taxes incluses à la firme ARPO Groupe-conseil via le service de la comptabilité relativement à la surveillance des travaux sur la rue Day.

2021-03-70

6. ATTRIBUTION DU POSTE – ADJOINT (E) ADMINISTRATIF (TIVE) – TRÉSORERIE/FINANCES

IL EST PROPOSÉ PAR : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ET RÉSOLU À xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

POINT REPORTÉ À L’UNANIMITÉ.

2021-03-71

7. CORRECTION DES RÉSOLUTIONS 2020-09-274, 2020-09-275 ET 2021-02-40 – RÈGLEMENT 2020-503 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) SUR LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L’ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

CONSIDÉRANT l’erreur constatée dans les résolutions numéros 2020-09-274 2020-09-275 et 2021-02-40 du 28 septembre 2020 et 8 février 2021, notamment dans le numéro de règlement relié à chacune de ces résolutions;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l’appui de la décision prise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la modification suivante soit apportée à ces résolutions à savoir :

Au lieu de lire Règlement 2020-503 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM), nous aurions dû lire **Règlement 2020-504** modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM).

8. AFFAIRES NOUVELLES

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout de la résolution ci-dessous à l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

2021-03-72

8.1 AUTORISATION À LANCER L'APPEL D'OFFRES AO-2021-01 RELATIF AUX TRAVAUX DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-PIE X ET L'ENSEMBLE DE LA 3^E AVENUE EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la firme **TETRA TECH QI INC.** à lancer l'appel d'offres AO-2021-01 relatif aux travaux du réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue St-Pie X et l'ensemble de la 3^e avenue Est et d'accompagner la Ville dans le processus de sélection des soumissions et d'adjudication de l'appel d'offres.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-03-73

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 21 h 53.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier